

1-LE PROJET :

o Définition des objectifs et des compétences attendues.

Les compétences doivent être définies en termes d'habiletés motrices mais également d'attitudes (autonomie, respect des règles, solidarité ...) et de connaissances (sciences, géographie ...).

Un maître mot ... **plaisir**

o Organisation du temps d'apprentissage.

Généralement, on considère que 2 heures doivent être consacrées à la pratique effective de l'activité sur 3 heures globales de sortie. Cela veut dire qu'il faut s'efforcer de démarrer l'activité à 14h et l'achever à 16h...

o Organisation matérielle et calendrier (dates, jours, horaires).

DATE	HEURE A	HEURE D	CLASSIQUE	SKATE	REMARQUE
mardi 3 janvier 2012	13:30	16:15	46	15	CE2/CM1/CM2
vendredi 6 janvier 2012	13:30	16:15	63		CP/CE1
mardi 10 janvier 2012	13:30	16:15	46	15	CE2/CM1/CM2
vendredi 13 janvier 2012	13:30	16:15	63		CP/CE1
mardi 17 janvier 2012	13:30	16:15	46	15	CE2/CM1/CM2
vendredi 20 janvier 2012	13:30	16:15	63		CP/CE1
mardi 24 janvier 2012	13:30	16:15	46	15	CE2/CM1/CM2
vendredi 27 janvier 2012	13:30	16:15	63		CP/CE1
mardi 31 janvier 2012	13:30	16:15	46	15	CE2/CM1/CM2
vendredi 3 février 2012	13:30	16:15	63		CP/CE1
mardi 7 février 2012	13:30	16:15	46	15	CE2/CM1/CM2
vendredi 10 février 2012	13:30	16:15	63		CP/CE1
mardi 28 février 2012	13:30	16:15	46	15	CE2/CM1/CM2
vendredi 2 mars 2012	13:30	16:15	63		CP/CE1
mardi 6 mars 2012	13:30	16:15	46	15	CE2/CM1/CM2
vendredi 9 mars 2012	13:30	16:15	63		CP/CE1
mardi 13 mars 2012	13:30	16:15	46	15	CE2/CM1/CM2
vendredi 16 mars 2012	13:30	16:15	63		CP/CE1

o Elaboration du projet pédagogique.

- **favoriser l'alternance des formes de travail (individuel, en binôme, en groupes)**
- Définir les outils et les modalités d'évaluation

- Rédiger les fiches atelier à l'attention des intervenants non qualifiés.
- Répartition des rôles et tâches de chacun.
- Information théorique sur les responsabilités des professionnels et des autres intervenants.
 - L'évaluation des acquisitions
- Le savoir skier est défini en ski alpin et en ski de fond: sur 3 niveaux. Les capacités, attitudes et connaissances attendues sont définies sur ce lien :
<http://gdeps74.edres74.ac-grenoble.fr/spip.php?article27>

2. Le ski à l'école : quelques principes

■ Les taux d'encadrement à respecter.

● Réglementation pour les classes élémentaires à encadrement renforcé :

- Le maître et un adulte agréé pour 24 élèves.
 - Le maître et deux adultes agréés pour un groupe de 25 à 36 élèves.
- Lorsque plusieurs classes sortent sur le même site, les effectifs sont globalisés pour définir le taux d'encadrement et constituer les groupes.

■ Les enseignants.

L'enseignement des activités physiques et sportives est assuré par l'enseignant, qualifié dans le cadre de ses fonctions.

Le maître de la classe a la pleine responsabilité de la mise en œuvre du projet pédagogique qu'il a défini pour sa classe, en concertation avec ces intervenants.

Il exerce cette responsabilité de façon permanente, par sa présence et son action au cours de l'activité et à travers l'élaboration du projet pédagogique.

■ Les intervenants non qualifiés agréés.

Les intervenants non qualifiés agréés viennent renforcer l'encadrement, avec l'autorisation du directeur. Ils assistent l'enseignant ou l'intervenant qualifié.

Conformément à la réglementation, **ils doivent avoir satisfait à un test d'aisance et avoir participé à une réunion d'information théorique. Ils restent sous le contrôle permanent du maître ou de l'intervenant qualifié, ne peuvent assurer aucune tâche d'enseignement et ne prendre aucune initiative quant à l'organisation de l'enseignement et de la sécurité.**

■ Les intervenants non qualifiés non agréés (encadrement de la vie collective).

Ils participent à l'aide logistique pour le transport et aident les élèves à s'équiper. Ils n'interviennent pas dans le déroulement des séances.

■ L'encadrement pendant le transport.

Plusieurs classes regroupées dans un même car forment une seule entité, donc deux adultes, dans le car, dont l'enseignant suffisent.

c) Domaines skiabiles et sécurité

■ La sécurité doit être une préoccupation pour chacun, à chaque instant.

- L'enseignant propose un domaine skiable en fonction du niveau minimum de sa classe.
- Il doit connaître le Plan d'Alerte et de Secours spécifique au site (n° de téléphone, plan d'évacuation ...). **foyer de Villard = 04 50 36 65 09**

Caisse Plaine Joux = 04 50 36 62 31

JM = 06 33 09 17 85

Utilisation des talkies

■ Responsabilité de l'enseignant.

Le maître de la classe s'assure en début de séance que les conditions d'organisation générale initialement prévues, en particulier celles liées à la sécurité des élèves, peuvent être respectées.

En cas de situation mettant en cause la sécurité de tout ou partie des élèves, il suspend ou interrompt immédiatement l'activité et en informe le directeur de l'école. Celui-ci en avise Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

■ Responsabilité des intervenants.

Les intervenants doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité du groupe dont ils ont la charge. Si les conditions de sécurité leur paraissent insuffisantes, ils suspendent ou interrompent immédiatement l'activité et en avisent le maître de la classe qui prévient le directeur de l'école. Les autres intervenants sont couverts, soit par leur employeur, soit à titre personnel (assurance responsabilité civile nécessaire). Couverture par notre contrat établissement.

■ **Déroulement sur le terrain.**

En début et en fin de séance, l'ensemble des élèves de la classe est regroupé et compté. Lorsqu'un groupe est pris en charge par un intervenant, le maître lui confie directement les élèves concernés dont les noms auront été notés sur une liste qui lui sera remise.

L'enseignant définit précisément l'horaire et le lieu de rendez-vous en fin d'activité et les **objectifs visés**. Chaque groupe doit être en permanence sous le contrôle direct de la personne (enseignant ou intervenant qualifié) qui en est responsable.

Aucun élève ne peut accéder aux installations ou aux sites en l'absence du responsable de son groupe. L'équipement individuel des élèves est vérifié par le responsable du groupe avant le début de la séance. Pour susciter, chez tous les élèves, des **comportements de sécurité**, il est indispensable de porter à leur connaissance les **risques objectifs** et de favoriser l'assimilation des règles de conduite adaptées à chacune des activités. Cet apprentissage devra être abordé en classe, en dehors de tout stress et précipitation, avant le début de l'activité et renforcé entre les séances. Dans cette perspective, chaque incident ou situation à problème devra faire l'objet d'une discussion afin d'en évoquer les circonstances, les causes et les conséquences et, au-delà, de développer des attitudes de sécurité active.

Les lieux de pratique, ainsi que leurs règles de fonctionnement, doivent être parfaitement connus des maîtres et des éventuels intervenants non qualifiés. Plan à disposition à l'école, si nécessaire...

■ **Procédure en cas d'accident.**

En cas d'accident, l'enseignant avertit le directeur qui en informe Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

En cas d'intervention des secours, voire d'évacuation d'un élève, deux cas sont à considérer :

- le maître et l'intervenant sont éloignés, sans possibilité de contact immédiat : le responsable du groupe concerné par l'accident prend seul l'initiative d'alerter ou non les secours,
- le maître et l'intervenant ont la possibilité de se concerter immédiatement : les secours sont alertés dès que l'un des deux l'estime nécessaire.

Dans les deux cas, la décision d'évacuation appartient à l'organisme de secours sollicité.

Tout intervenant dans le cadre des activités scolaires doit être informé des procédures à suivre.

Divers... en vrac

Moment toujours difficile à l'arrivée, au foyer, prévoir d'être à l'intérieur pour aider à l'équipement, 1 parent à l'extérieur pour l'attente. Dès qu'un groupe est au complet, on quitte les lieux... Il est fort probable que le bus ne puisse accueillir tous les parents... 63 places maxi. (Pour info, le coût d'un bus = 120.50€)... Je peux prêter ma voiture si nécessaire.

Prévoir un sac pour transport de l'eau... 2 ou 3 l, + gobelets...(Gilles Dupin s'occupe des gobelets, à conserver...)

D'une manière générale, prévoir d'évoluer sur les pistes, en se fixant des ateliers différents... endurance, vitesse, freinage, virage, équilibre...

Les groupes évoluent sur la même piste que les enseignant(e)s... avec des rythmes différents.

Il est inutile de se charger, le terrain, les bâtons permettent bien souvent de réaliser les exercices... à moins d'avoir une remorque....

Ne pas oublier que le froid gagne vite les énergies, du mouvement, de l'activité, évitez les pauses ou les attentes, style « jeu du béret » à moins d'un soleil radieux...